

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre le GOLF DE MARCILLY, lieu-dit La Plaine, 45240 Marcilly en Villette représenté par M. GRATTE Damien, et l'association Culture et Loisirs Orléanais, 46 ter rue Ste Catherine, 45000 Orléans représentée par sa présidente Mme Maryse DELARUE,

Il est convenu ce qui suit :

Offres de forfaits et cours :

Horaires :

- 09h à 10h, 10h à 11h, ou 11h à 12h le jeudi
- 13h à 14h ou 14h à 15h le jeudi
- 10h à 11h le vendredi

- Cours (30 heures) + parcours 27 trous débutants à volonté :

53€ par mois si prélèvements automatiques ou 585.12€ en paiement comptant, + 165€ remis directement au pro.

- Cours (30 heures) + parcours 45 trous à volonté en semaine :

83€ par mois si prélèvements automatiques ou 916.32€ en paiement comptant + 165€ remis directement au pro.

- Cours (30 heures) + parcours 45 trous à volonté 7/7 :

104€ par mois si prélèvements automatiques ou 1148.10€ en paiement comptant + 165€ remis directement au pro.

Il est convenu qu'en matière d'assurance, civile et personnelle, que seuls les joueurs licenciés de la FFG sont couverts pour les risques encourus par la pratique du Golf sur les parcours, zones d'entraînement et que le **GOLF DE MARCILLY** ne peut être tenu pour responsable.

Il pourra être mis fin à cette convention à tout moment, par l'une ou l'autre des parties, par simple lettre adressée à l'autre partie.

Convention établie en double exemplaire et remise à chacun des signataires.

Fait à Orléans le 20/07/2026

La Présidente de l'Association,

Maryse Delarue

Le Golf de Marcilly,

GRATTE Damien